



## DÉCISION DU MAIRE

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22  
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° DE/2025-042

### OBJET : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA FISCALITÉ LOCALE - LOCAUX ÉCONOMIQUES AVEC LA SOCIÉTÉ ECOFINANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de novembre ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY,

**Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de TORCY en date du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L 2123-1 et R 2123-1 1 ;

**Vu** la proposition de convention de la part de la SARL ECOFINANCE ;

**Considérant** les objectifs pour la Ville d'améliorer l'équité fiscale et d'optimiser ses ressources fiscales ;

**Considérant** la possibilité pour la collectivité, de recourir à une mission d'assistance technique ; opérationnelle dans le traitement de l'optimisation des bases fiscales des locaux économiques ;

### DÉCIDE :

**ARTICLE 1 : D'ACCEPTER** la conclusion d'une convention d'accompagnement à la fiscalité locale avec la SARL ECOFINANCE Aéropole Bâtiment 5 - 5 avenue Albert Durand 37700 BLAGNAC.

**ARTICLE 2 : D'APPROUVER** les termes présentés de cette convention dans les conditions suivantes :

Désignation	Euros H.T
1 - Forfait Prestation d'accompagnement • 60% à la signature • 40% à la remise de la collectivité, par ECOFINANCE, du premier rapport de signalements d'anomalies.	4 000,00
2- Rémunération proportionnelle aux résultats soit 45% HT gain constaté sur les rôles supplémentaires ou/et complémentaires, variation des ressources constatées au-delà de 4000 € et plafonné à 39 900€ HT.	

**ARTICLE 3 : DE SIGNER** ladite convention de partenariat.

**ARTICLE 4 :** La présente décision est inscrite au registre des délibérations de la commune.

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le .....07 NOV. 2025.....  
et publié, affiché ou  
notifié le ....07 NOV. 2025.....  
Le Maire,

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



M. Philippe PIGEAU.

